

## Prolongation - Paiement unique aux personnes en situation de handicap

Bonjour,

À titre de partenaire important du milieu, permettez-moi de vous partager l'information ci-dessous en lien avec la prolongation du paiement unique destiné aux personnes en situation de handicap administré par l'Agence du Revenu du Canada.

Ce paiement unique non imposable et non déclarable fournit pour un montant maximum de 600 \$ aux personnes en situation de handicap afin de les aider à couvrir les dépenses extraordinaires encourues pendant la pandémie de COVID-19.

La date limite pour soumettre une demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) afin de recevoir le paiement unique de 600\$ a été prolongée du 25 septembre 2020 au 31 décembre 2020.

Pour de plus amples informations, je vous invite à consulter :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/covid-19-prestations-urgence/paiement-unique-personnes-handicapees.html>

**Pour information/question :**

**Téléphone : 1-800-959-8281**

**ATS : 1-800-665-0354**